

# Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Maude Lambert

**Date:** 2026-01-16

Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, déposée le 19 septembre 2025

Table des matières

1. Préambule
2. Présentation de l'auteur du mémoire
3. Opinion sur le Mémoire de Frontenac
4. Incrédulité, inégalité et trahison
5. Impacts sur ma localité
  - a) la qualité et la quantité d'EAU potable
  - b) Plan de surveillance des puits et mesures d'atténuation insuffisant
  - c) Perte Valeur immobilière
  - d) Atteinte à la qualité de vie
  - e) Impacts sur les détours des déplacements essentiels durant la construction
  - f) Impacts sur l'harmonie communautaire et la santé mentale des personnes directement impactés
6. La NON Acceptabilité sociale
7. Conclusion

## Préambule

Copie de mon exposé oral lors de la consultation publique du 2 décembre 2025

Je remercie Josée Morin pour sa présentation. J'ai été éclairée par les faits apportés par Mme Morin sur les impacts sur l'Eau potable. Je vais renchérir sur les risques majeurs avertis pour Frontenac.

D'Abord, je dois me présenter. Je suis Maude Lambert, résidente de Frontenac dans le Développement Roy. C'Est l'un des quartiers considérés hautement à risques d'Assèchement et de contamination d'une quarantaine de puits. Saviez-vous que Frontenac et Lac-Mégantic puisent leur eau dans le même aquifère? Un puit municipal a été creusé près de la Rivière Chaudière et depuis le puisage, plusieurs propriétaires de puits de route 204 ont observé la fluctuation importante entre 75 et 185 pieds. Et ce, avec une limite imposée à la ville sur la quantité d'utilisation quotidienne. Cette limite était de 5000 litres par jour maximale. Avec la Voie de contournement (VC), on parle d'un dénoyage de 9 MILLIONS de litres par jour.

### **9 millions!**

**Ce tracé est-il encore viable s'il menace un besoin aussi essentiel que l'Eau potable des citoyens des localités touchées? NON!**

Selon la pyramide de Maslow, les besoins primaires comme boire, manger et dormir sont priorisés avant le sentiment de sécurité. On va se le dire, la VC n'est pas un changement important sur la sécurité. Il plait à donner une impression d'amélioration, ce qui pourrait donner aux gens qui ont peur un meilleur sentiment de sécurité. Malheureusement la vérité est que la VC ne permettra pas de réduire la vitesse ni le type de produits dangereux qui circuleront sur les rails. Même pas ici dans un même rayon de 5 km, ni même sur toutes les rails du Canada.

**<<Sans eau, il n'y a pas de vie>>**

Est-ce réellement un projet d'intérêt public dans ses localités? J'en doute!

Dans la localité de notre quartier, plusieurs dommages collatéraux ont été annoncés. Par exemple, l'assèchement des sols pourraient amener un tassement des sols, voire un glissement de terrains qui pourraient endommager nos bâtiments, les fondations de nos maisons. À l'une des consultations publiques, j'avais demandé qu'ils fassent évaluer nos bâtiments quelques mois avant le début des travaux. Transport Canada a abandonné

l'offre d'inspecter et nous confirme par écrit que ce sera au propriétaire de démontrer que les bris sont dû aux travaux de construction de la VC.

Croyez vous possible que TC en décide ainsi aussi pour prouver les effets dur l'Eau potable.

La confiance s'effrite et les angoisses s'élèvent.

Absolument rien de rassurant comme simple citoyenne qui devra se battre contre le gouvernement fédéral et /ou CPKC advenant le cas où ils réfuteraient mes preuves, que j'ai moi-même défrayé.

<<Rassurez-vous Mme Lambert, on a prévu un plan de surveillance pour voir venir les problèmes, me répondent-ils.>>

Ce plan est incomplet.

Ce n'Est pas non plus un acte de garantie écrite.

D'ailleurs, comment justifiez vous d'ouvrir une consultation publique sur le choix du tracé, si les conditions de construction sont encore en négociation? Alors qu'on devra dédommager monétairement et quelques technicalités qui ne sont pas mesurables ni quantifiables à l'heure actuelle. Les contribuables canadiens sont-ils prêts à signer un chèque en blanc?

La Municipalité de Frontenac a confirmé, le 19 novembre dernier, lors d'une séance d'information généreusement présenté par les membres du conseil municipal, qu'il n'y a pas d'entente signée entre la municipalité et TC. Il serait encore en négociation et attende également l'avis de leur assureur.

L'une des demandes de la Municipalité de Frontenac étaient de raccorder le Développement ROY au réseau d'aqueduc du village advenant l'assèchement ou la contamination des puits. Cette demande a été accordé mais sans précisions sur le nombre de puits qui devraient être affectés sur la quantité et la qualité et ce, depuis combien de temps à manquer pour être considéré nécessaire de le faire. Si on est 5 à en manquer pendant 2 ans avant que le 6<sup>e</sup> considérable soit affecté, croyez vous que c'est un délai raisonnable? On n'indique pas non plus le nombre minimal d'eau fournit par maisonnée et n'impose pas de délai de réponse. Par exemple, 4 litres d'Eau par jour livrée à la maison dès le premier jour de manquement.

Pour la notion de qualité, un seuil <<normal>>devrait être proposé en précisant par exemple le taux de limpidité et taux de contaminant acceptable pour la santé publique.

L'Office des transports du Canada a-t-elle l'Autorité d'exiger que ce type de mentions soient ajoutées au plan de surveillance? Sinon, qui pourrait le faire?

Au plan de surveillance, on n'inscrit pas de délai de réponse maximale pour couvrir le besoin en eau. Ils offrent de l'Eau embouteillée, la livraison d'eau par camion déversé au puit directement ou dans un réservoir. Je vous présente une situation hypothétique : On est le 24 décembre. Aux dernières nouvelles, les fonctionnaires ont congé la période des Fêtes. Retour prévu le 5 janvier. Il fait -30 degrés Celsius, on ne peut livrer l'eau au réservoir. Il est tombé 2 pieds de neige, le camion ne se rend pas au puit. Il me reste l'option des bouteilles d'eau pour me laver, faire ma lessive, cuisiner et boire pour une famille de 4 personnes et un chien. Joyeux Noel!!

Je me déplacerai moi-même aller chercher ça en caisse. Vive l'écologie.

À l'ère où l'on fait la guerre aux déchets plastiques, ce serait contreproductif.

**<<Sans eau, il n'y a pas de vie>>**

L'OTC doit prévenir une seconde catastrophe!

Les citoyens sont laissés face à eux-mêmes. Qui désirent acheter une maison sans eau?

Dans un quartier aussi recherché, il est impensable de voir la valeur immobilière en chute libre .S'il advenait des changements sur l'accès ou la potabilité de l'eau ma maison déprécierait et tout le secteur aussi. Légalement, est ce que je pourrais la revendre? Et si nous ne pouvions pas, pourrait-il être relocalisé aux frais de TC? Il en est de même aussi pour les habitants de Lac-Mégantic.

Est-ce que le tracé retenu est convenable aux intérêts de la localité? Certainement pas !

On ne peut pas corriger un problème par un autre!

Le Développement Roy est un quartier recherché par sa proximité avec le centre-ville et les services de la Ville de Lac- Mégantic. On dit que c'est la campagne en ville. C'Est tranquille et paisible. C'est bon d'y vivre! Lointain, on peut entendre le sifflet, mais on ne ressent pas les vibrations.

La construction prévue sur plus de 10 ans et les activités ferroviaires pour les 100 ans à venir terniront grandement notre qualité de vie. 10 ans dans le trafic lourd des camions, la pollution sonore et atmosphérique. Activité ferroviaire plus rapprochée plus bruyante, plus inquiétante. Trajet en voiture rallongée pour aller à l'école au travail, aux activités. <<On vient tout juste de se sortir de la reconstruction, on peut tu avoir un break>> On l'a vécu aussi . Arrêtez de croire que ce n'est que les Méganticois qui ont vécu la tragédie. C'est un drame régional et national.

On a CHOISI de vivre éloignée du train. Maintenant, on se le fait imposer et on nous laisse gérer notre problème d'eau sans garantie légale.

Comme ancienne entrepreneure, je peux vous garantir qu'aucune institution financière ne m'aurait financé pour un motif émotionnel. Je devais présenter un plan d'affaires rigoureux, rationnel et justifiée par des prévisions justes. Ce projet n'a pour le moment aucun modèle financier défini ni aucune approximation des coûts justes et actuels.

Je vais conclure en affirmant que ce tracé est dangereux, ne répond pas aux bons intérêts des citoyens et brime nos droits d'Accès à l'eau potable.

Un désastre c'Est assez!

Merci de réviser les alternatives et d'y négocier pour nous des conditions convenables, durables, et surtout, égalitaires pour toutes les localités!

Fin du préambule

## **Présentation de l'auteur**

Je suis Maude Lambert, résidente de Frontenac dans le secteur du Développement Roy. J'ai 39 ans, mère de 2 enfants. Je réside dans la région depuis l'âge de 6 ans. Je suis une professionnelle de la santé depuis bientôt 20 ans. Dans un autre mémoire, j'explique ma situation face à la tragédie du 13 juillet. Je ne le réexposerais pas ici. Toutefois, je tiens à rappeler que ce ne sont pas que les gens qui résident à Lac-Mégantic qui ont subi ce drame. Ce fut un drame régional!

## **Opinion sur le mémoire de Frontenac**

Je tiens à souligner que je suis soulagée que la Municipalité de Frontenac se positionne pour défendre les citoyens qui seraient impactés par le projet de voie de contournement. Je me considère choyée que les membres du conseil ont acceptés de considérer l'avis de ces citoyens pour un projet d'une telle envergure. Les arguments retrouvés dans le mémoire déposé par la Municipalité de Frontenac pour la consultation publique actuelle sont indéniables.

Prenez note d'aller consulter l'addenda au mémoire qui sera sous peu déposé. La Municipalité de Frontenac se retire du plan de surveillance!!! Rien de rassurant, puisque cette décision, si j'ai bien compris, viendrait du fait que leur assurance n'accepte pas d'assumer le risque sur l'eau potable. Alors qui assurera notre accès à l'eau potable. La ville de Lac-Mégantic? La MRC?

## **Incrédulité, inégalité, trahison et confiance**

J'aimerais d'abord insister sur le fait que depuis le début des démarches pour étudier le tracé actuel, j'ai perdu foi en toute instance gouvernementale. Lors de mes participations aux consultations publiques antérieures, les réponses offertes ont été insuffisantes et même apeurant. Sur une de mes lettres de réponse de TC, il est écrit noir sur blanc qu'il sera le devoir du propriétaire de prouver que les impacts seraient causés par les travaux de construction et qu'il ne fournirait pas d'évaluation des bâtiments et leurs infrastructures avant le début des travaux. En référence au mémoire de Frontenac, on peut y retrouver ce passage :

*<<Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC du Granit identifie l'ensemble des milieux humides considérés comme essentiels à la conservation.*

*Dans le cas du projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic, le Gouvernement du Québec a demandé d'enlever les milieux humides du projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic ce qui représente 35 hectares. C'est ce nombre que Transports Canada utilise pour mentionner le nombre d'hectares affectés par le projet. Cependant, cette estimation ne reflète pas la totalité des impacts hydrologiques et écologiques. Il est clair que des milieux humides situés en dehors de l'emprise de la voie soient directement et indirectement touchés par la modification du relief, les travaux de déblai et de remblai, l'imperméabilisation des sols et les perturbations du drainage naturel. Ces impacts se traduiront par une perte de rétention d'eau, une altération des habitats fauniques et des perturbations des fonctions hydrologiques, ce qui augmente de facto la superficie réelle de milieux humides affectés au-delà des 35 hectares initialement mentionnés.>>*

En plus de les retirer de la cartographie de l'emprise ferroviaire, le BAPE qui a été fait n'avait pas tenue compte des nouvelles superficies connues à ce jour. Nous avons reçu un non catégorique à la demande d'en refaire un autre (1500 lettre d'appui avait été déposé à Ottawa directement pour appuyer cette demande). Il est impensable qu'avec les superficies doublés dans certains secteurs et les risques déjà annoncés par les experts suite aux autres études, qu'on ne considère pas la nécessité de considérer ces nouvelles superficies. On reconnaît que le projet entraînera des impacts indirects significatifs sur l'intégrité écologique des milieux humides avoisinants. Ces superficies, ces milieux humides disparus de la carte ainsi que ces impacts doivent être pris en compte dans l'évaluation du tracé du projet, Il apparaîtrait encore plus évident en termes de statistiques réels et non biaisées, que d'autres alternatives seraient moins dommageables pour l'environnement et pour la sécurité de tous. Notez bien que j'ai personnellement participé au conseil des maires lorsqu'ils ont présenté le PRMHH, comme auditoire. Seulement le maire de Frontenac et de Nantes se sont opposés à la proposition de présenter au gouvernement ce plan modifié à la demande de Transport Canada. À noter qu'il a été fait de même pour le répertoire des espèces menacés de la faune et de la flore des secteurs le long de l'emprise. Alors, si la MRC peut détourner ce genre d'information, je me questionne sérieusement sur leur loyauté à respecter leurs ententes.

Durant ce fameux conseil des maires, j'ai posé la question devant public et conseil : N'êtes vous pas gêné d'accepter une telle demande considérant que l'on connaît les risques sur l'eau potable?(aucune réponse) Je considère donc qu'il n'y a

aucune autre Municipalité autour de la table ce soir qui considère les inquiétudes et risques potentiels des citoyens de Frontenac et de Nantes et qu'ils abandonnent les citoyens impactés. Minimale, je me serais attendu que l'on me réponde qu'ils viendraient en soutien s'ils venaient à manquer d'eau. Absolument aucune réaction, sauf la mairesse qui répète le même discours prémâchée. Ils trahissent la confiance aveugle de leur citoyen.

Notez bien que sur le site internet de la MRC du Granit on y écrit avec fierté et classe :

*<<Mission et vision de la MRC du Granit*

*Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par la Loi et par les municipalités constituantes, la mission de la MRC du Granit est d'offrir des services efficaces et adaptés qui favorisent le développement harmonieux de la collectivité sur le plan économique, social et culturel ainsi que la mise en valeur de son patrimoine naturel.*

*>>*

Selon moi, tous les membres du conseil, la directrice générale et la préfet ont échoué dans leur mission en acceptant de faire disparaître les milieux humides de l'emprise ferroviaire. En considérant l'intérêt d'une seule localité, en refusant de connaître l'opinion de chaque citoyen, ils briment les droits à l'égalité. Voici une première bonne raison pourquoi j'ai perdu foi aux institutions municipales et gouvernementales pour bien représenter mes intérêts. Plus bas dans ce mémoire, je vous énumérerai d'autres raisons de perdre confiance que l'on soit compenser convenablement en cas de problèmes chez moi.

*<<Vision : Reconnue pour son esprit de solidarité et de coopération régionale, la MRC du Granit est un modèle de développement durable évoluant dans un environnement exceptionnel protégé et mis en valeur, qui inspire une qualité de vie incomparable et un engagement collectif inclusif.>>*

Dans le cas du vote pour le PMRHH modifié é la demande de TC est très loin de faire acte de solidarité et de coopération. Pour la promesse et leur engagement envers le développement durable, c'est un échec. Toutes les années de construction de la voie ferroviaire (évaluée à une dizaine d'années) on s'éloigne totalement de la qualité de vie. Les municipalités de Nantes et Frontenac étant les 2 municipalités les plus touchées par la construction de la voie de CONTOURNEMENT, aucun membre du conseil ont démontré

de sens critique, de soutien ni solidarité ni inclusion envers leurs pairs démontrant leurs inquiétudes et leurs objections face à cette décision majeure concernant la superficie des milieux humides potentiellement détruits et affectés. J'appelle ça de la politique aveugle, non critique et fait preuve de nombrilisme. Il me paraisse de dire : <<Le problème ne concerne pas ma localité et j'appuie la Municipalité qui a des argumentaires non rationnelles grandement influencés par l'émotion.

Je tiens à rappeler que le rôle d'une MRC est de considérer l'ensemble du territoire et non favoriser l'intérêt d'une seule localité alors que 2 autres dans ce cas ci seront grandement impactés. À noter aussi que les membres de la MRC pourraient exiger à Transport Canada et la Ville de Lac-Mégantic d'être transparent envers la population de Lac-Mégantic. Au mémoire de Frontenac ont fait référence à la source d'Eau potable de la Ville.

#### *<<5.2 Risques pour l'eau potable, les puits privés et les nappes phréatiques*

*Les enjeux liés à l'eau potable sont très critiques. Le tracé traverse des zones de recharge des nappes phréatiques, essentielles à la sécurité de l'approvisionnement en*

*eau municipale de la Ville de Lac-Mégantic et des puits privés.>>*

Lors des séances d'information, des invitations personnelles aux propriétaires de puits avaient été envoyés. Mais les gens de Fatima, s'abreuvant dans le même aquifère menacé que certains puits de Frontenac, n'ont jamais été invités. Dans les conseils municipales mensuels de la Ville de Lac-Mégantic, on a fait très peu allusion aux risques accouru aussi pour le puit municipale de LM. La réponse de la mairesse Julie Morin est toujours la même : des mesures d'atténuation ont été proposés, on veillera à ce que personne ne manque d'eau. Il manque grandement de rassurance dans ce type de discours puisque l'on détourne la vérité en avantage au pro Voie de contournement. On ne parle plus de quelques puits mais plutôt de centaines voire milliers de personnes pouvant être touchés par le manque d'eau et la contamination.

<< Un des défis des MRC était donc de réunir à une même table des représentants de petites et de grandes municipalités, de milieu urbain et de milieu rural, pour planifier l'aménagement du territoire et permettre l'émergence d'un sentiment d'appartenance régionale.>> Dans cette MRC, on favorise plus majoritairement les intérêts de la grande ville au détriment des petits villages. Cette pratique est présente depuis plusieurs

années. On a qu'à vérifier les mésententes existantes dans la gestion du Centre Sportif, et ce depuis plusieurs années voire génération (une guerre de clocher) . On ne s'entend même pas sur les coûts à se partager ,ni un droit de regard sur l'administration pour un service commun à la population. Imaginez lorsque Frontenac manquera d'eau, croyez vous que la Ville de Lac- Mégantic voudra aider? Puis si c'est Lac- Mégantic qui manque d'Eau avant nous, je ne serais pas surprise que la VLM exige aux municipalités voisines de diviser la facture sans négociation.

Dans un même ordre d'idées, le directeur de la MRC s'engage avec responsabilité envers le territoire qu'il gère à *même titre que le maire d'une ville envers ses citoyens* .

*<< La personne occupant la fonction de directeur général: A foi au concept d'un gouvernement régional démocratique et efficace, et adhère pleinement aux principes d'une saine administration....Toute personne qui l'exerce ou a l'intention de l'exercer doit y croire et **vouloir servir les meilleurs intérêts de toute la communauté** en respectant à la lettre les règles de déontologie régissant les activités de cette fonction.*

Dans la proposition de ce projet, on ne tient compte que d'une partie de la population. On avantage une municipalité au détriment de l'autre. Les citoyens qui s'abreuvent au puit municipale de LM auraient eu le droit de savoir que l'eau distribué l'aqueduc est aussi à risques que les puits de Frontenac. Les gens non informés ne peuvent pas poser de questions, ni utiliser son sens critique pour prendre position. D'ailleurs, une demande de référendum a été refusée par la mairesse malgré une pétition qui la soutient. Contrairement à la Municipalité de Frontenac qui en a fait une priorité.

*Le DG de la MRC du granit<<13. Considère importantes les préoccupations relatives aux enjeux environnementaux.Cette personne demeure vigilante et active pour assurer une saine gestion environnementale de la MRC. De concert avec le conseil et les élus, elle intégrera les valeurs environnementales, dont la formation du personnel, les plans d'action et les recommandations au conseil.De plus, cette personne s'applique à faire connaître au milieu municipal et à la population, les initiatives environnementales particulières à la MRC.>> (source : <https://www.adqmrcq.ca/les-mrc/role-des-mrc/>)*

En ce qui concerne le rôle de la préfet de la MRC :

*<<Mettre à contribution son influence et son réseau de contact lorsqu'une implication politique est nécessaire, et ce, même auprès de différents paliers gouvernementaux (suivi de résolutions, positions politiques, faire avancer certains dossiers etc.)>>*

*<<Être le leader politique de la MRC; assurer la mise en place et le suivi d'une stratégie de communication conforme à la mission de la MRC>>*

Lorsque la communication est unidirectionnelle, je ne considère pas cela comme une communication ouverte et respectueuse. La préfet en place manque grandement de leadership et sert l'intérêt d'une seule localité.

Toutes ces motifs m'amènent à douter de ma foi en la sphère politique à servir les intérêts de tous citoyens en toute égalité.

Ce que je sais aussi, c'est que le rôle de l'OTC n'est pas de me soutenir juridiquement ni de m'offrir des garanties et des compensations en cas de litige. Présentement, aucune forme juridique de garantie n'est officielle. Transport Canada remettra la responsabilité au CPKC après la fin de la construction. Et durant les travaux, si je me fie aux expériences vécues par les expropriés dans la région, je n'ai aucunement confiance que Transport Canada pourrait être une entité fiable .

À l'heure actuelle, l'OTC doit rendre une décision sur un tracé. Connaissant les risques énumérés sur l'eau potable dans les différentes études , je trouve complètement irresponsable et non éthique d'ouvrir une consultation publique alors que le plan de surveillance n'est toujours pas conclue et qu'aucune forme de garantie soit existante. Ce qui revient à dire que nous connaissons les risques, nous acceptons qu'aucune garantie ne soit PAS proposé aux citoyens, et ,qu'en plus, aucune entité prend la responsabilité. Tout comme le gouvernement fédéral a échappé à une enquête publique sur sa responsabilité lors de la tragédie ferroviaire de 2013.

Question #1 à l'OTC

Que recommandez vous pour assurer une certaine protection contre les impacts potentiels?

## **IMPACTS SUR MA LOCALITÉ**

### **Impacts sur la qualité et la quantité d'EAU potable**

Je réitérerais aussi que l'accès à l'eau potable fait partie des droits fondamentaux. Nul ne devrait menacer de détruire ou de nuire à aucun élément faisant partie d'un écosystème, dont les milieux hydriques et humides qui sont intimement liés pour sa protection et son utilisation durable. Je me réfère directement au chapitre Conservation des milieux humides et hydriques sur le site du *Ministère de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs*.

*<<Les milieux humides et hydriques jouent aussi un rôle de première importance pour le réseau aquatique qui nous entoure... . Certains contribuent à la qualité de l'eau potable, puisque leur végétation assainit l'eau et filtre la pollution. Ils peuvent aussi favoriser le maintien des réserves d'eau en alimentant les nappes souterraines.>>*

Toujours en référence au Mémoire de la Municipalité de Frontenac, je suis tout à fait en accord avec cette affirmation :

*<< Ainsi, autoriser une infrastructure ferroviaire lourde à proximité immédiate d'une nappe d'alimentation en eau potable constitue un risque disproportionné au regard des responsabilités de l'État en matière de santé publique et de protection des ressources essentielles. La protection d'une source d'eau potable devrait primer systématiquement sur toute autre considération, particulièrement lorsqu'un tracé alternatif existe et permet d'éliminer ces risques de manière beaucoup plus efficace.>>*

Sur ce même site on y retrouve la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* , adoptée le 11 juin 2009 .

*<<La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 juin 2009. Cette loi confirme le statut juridique des ressources en eau comme faisant partie du patrimoine de la collectivité, précise les responsabilités qui incombent à l'État à titre de gardien de la ressource au nom des citoyens et définit les droits et les devoirs de la collectivité.>>*

Si j'en comprends bien l'essence de tous les énoncés précédents, plusieurs paliers gouvernementaux et municipaux ont la responsabilité de protéger les ressources en eau potable. Et il en est de même pour la collectivité. À tout un chacun de faire sa part. Alors lorsqu'un citoyen de Lac-Mégantic encourage la construction de la voie de contournement en sachant de manière éclairée ( par différents moyens de communication de l'information, autres que celles cachées par la VLM) les risques

imminents sur l'eau potable dans sa propre localité et celle voisine, je peux conclure qu'on favorise un intérêt bien plus personnel que collectif. Chaque citoyen a le devoir de faire en sorte que le projet serve à toutes les localités concernées. C'est le sens même de la responsabilité collective. Avec tous les changements climatiques et les situations répétées d'assèchement des puits associées des dernières années, il devrait être prioritaire voire urgent d'empêcher de tel projet menacer l'eau potable. Le Ministère de l'environnement devrait réviser ces règlements. Il n'empêche pas la destruction car ils exigent le remplacement. Il n'est toutefois pas toujours possible de le faire sur le même territoire. Le Ministère de l'environnement de pair avec les MRC ont l'obligation de faire une gestion saine et durable de leur territoire. Il semblerait que le fédéral a plein pouvoir de contrecarrer les règlements régis par un ministère provincial. C'est donc dire que le gouvernement fédéral a le monopole des décisions, peut passer outre les règlements sans jamais se faire blâmer. Une autre bonne raison de perdre foi en mon gouvernement.

### **Plan de surveillance des puits et mesures d'atténuation insuffisant**

Lors d'une séance d'information le 19 novembre dernier, La Municipalité de Frontenac a confirmé qu'aucun plan de surveillance n'Avait été conclue car ils sont encore en négociations pour les différents termes de protection et demandes face aux risques annoncés sur l'eau potable, entre autres. Nous n'avons aucune information sur les demandes que la Municipalité a demandé car c'était une étape confidentielle jusqu'à la fin négociations. Sauf les termes énoncés au Mémoire. Toutefois, je considère leur requête peu précise et peu fiable. On aurait du y retrouver un seuil acceptable des normes sur la qualité des eaux (norme des contaminants par exemple). Un délai maximale pour répondre aux demandes en cas de manque d'eau ou de contamination. Si je dois prouver que ca provient des travaux, je peux spéculer que les délais administratifs seront extrêmement longs avant de pouvoir enclencher le mécanisme de dédommagement. Dans le brouillon du plan présenté par TC et Julie Gauthier de LNA, ils ne fournissent pas de données précises sur les quantités et le nombre de jours à fournir l'eau manquante. Dans mon dernier mémoire, je faisais allusion au nombre de bouteilles nécessaires pour compenser l'eau provenant du puit soit pour la consommation et la cuisine, la lessive et l'entretien de la maison pour une famille de 4 et j'ai extrapolé avec le nombre de puits potentiellement grandement affectés. Le budget préalablement alloué était insuffisant pour couvrir seulement les frais d'eau embouteillée. Dans les documents remis à l'OTC on peut retrouver 5 conditions acceptées par TC pour le plan de surveillance soit :

- 1- Campagne d'échantillonnage des puits au minimum 6 mois avant le début des travaux
- 2- Protocole de collecte des échantillons très détaillé dans le plan qui doit être respecté
- 3- Remplacement des appareils électroménagers ou de la plomberie(en cas de refoulement de boue dans la plomberie)
- 4- Raccordement à un réseau d'aqueduc municipal du Développement Roy- incluant les travaux de raccordement nécessitant un prolongement au réseau pré existant
- 5- Système de traitement d'eau ainsi que le traitement annuel (frais encourus couverts par le plan)

À la lumière de l'information qui nous a été transmise verbalement, je considère ces conditions incomplètes. Pour le branchement du réseau d'aqueduc, on aurait dû y lire une spécification du nombre de puits affectés nécessaires pour conclure au branchement à l'aqueduc. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, on aurait du retrouver les seuils normatives exigés pour une qualité acceptable de potabilité.

#### Question #2 à l'OTC

Individuellement, comment fait on pour prouver que ce sont bien les travaux de construction de la VC qui a influencé la qualité et ou la quantité de mon puit?

Bien qu'un budget serait prévu par TC et ce de manière annuelle pour financer la cellule de crise du plan de surveillance, il serait plus judicieux que TC contracte une assurance de dommages et laisse la gestion de la cellule de crise à une entité neutre dont les salaires des gestionnaires seraient financés par TC. La Municipalité de Frontenac à elle seule n'a pas le personnel ni le budget de gérer une cellule de crise.

#### Question # 3

Quelle forme de garantie peut-on s'attendre avec TC et CPKC?

#### **Perte Valeur immobilière**

Soit dit en passant, aucune mesure de compensation n'est offerte pour la dépréciation de mon hypothèque et celle du quartier s'il allait qu'à manquer d'eau ou que l'eau soit indisponible par contamination. Il n'y a pas non plus de remplacement du manque à gagner des revenus associés aux taxes municipales à Frontenac. Nous aurons donc grande perte monétaire municipale et personnelle par l'augmentation des impôts, une

augmentation de taxes municipales et la perte de valeur immobilière en cas de vente. Bien entendu, dans la mesure où je suis capable de revendre ma maison. Transport Canada pourrait offrir de racheter les propriétés qui ne pourront plus offrir de garantie légale en lien avec l'Eau potable. La construction de la voie de contournement impactera négativement la valeur immobilière, diminuera les possibilités de vente pour ma propriété et celle des 40 autres propriétaires du Développement Roy. Comme la qualité de vie ne sera plus la même, il y aura aussi moins d'engouement pour le quartier à proximité du centre ville de LM et affectera également la valeur du quartier. Qu'en est-il de la valeur immobilière d'un quartier qui est considéré à risque de tassement des sols qui fragiliserait les fondations des bâtiments? Quels seraient nos recours s'ils ne sont pas prévus dans les mesures d'atténuation?

#### Question #4

---

L'OTC considère-t-elle les risques d'affaissement des sols comme impacts négatifs causés par la construction de la VC?

#### **Atteinte à la qualité de vie**

Par les travaux de construction, nous perdrons la quiétude actuelle. La période de dynamitage pourrait être très longue. Des détonations et de la poussière à la tonne. Il me semble qu'on a déjà donné! Tout le monde sait ce que ça implique ce genre de travaux, mais sommes-nous réellement prêts à sacrifier un autre 10 ans de notre vie?

En quoi sacrifier un secteur est-il autant légitime pour en favoriser un autre. Le nombre de maisons à proximité de la voie ferrée est-il un facteur si prédominant quand on calcule aux dizaines. On prêche le côté humain derrière la légitimité de la construction de la VC. Où est-il le côté humain quand on piétine sans remord le voisin?

Cette guerre de clocher est interminable. N'allez pas croire que la discordance est présente seulement depuis le débat de la VC. On s'est empêché d'exproprier Fatima et de détruire l'église Notre-Dame de Fatima en motif de rebâtir de toute urgence le centre ville. Dans la région, certains se donnaient la mission de voir un jour Fatima s'effondrer. Ils sont arrivés à leur fin. Ne vous demandez pas pourquoi les municipalités de la MRC du Granit ne sont pas fusionnées. Discordance! On n'arrive pas à s'entendre pour les coûts à se partager pour le roulement d'un CENTRE sportif imposée par la Ville de Lac-Mégantic. Je suis bien heureuse et fière de ce CSM. Ce qu'ils font c'est bien. Ce que je veux dire, c'est que nous n'arrivons pas à trouver un terrain d'entente pour une

noble cause. Comment ferons-nous pour s'entendre et trouver des solutions justes et équitables lors de situations plus délicates, disons-le ainsi.

### **Impacts sur les détours des déplacements essentiels durant la construction**

Durant les travaux, nous nous n'aurons plus la même commodité de la proximité au centre -ville. Nous aurons à contourner la zone des travaux durant une période indéterminée. En fermant pie XI, le trajet sera encore plus long, considérant que les travaux se font en simultanée sur la rue wolfe la rte 204 et Pie XI.

### **Impacts sur l'harmonie communautaire et la santé mentale des personnes directement impactés**

En lien avec la discordance nommer ci-haut, on peut assurément dire qu'il y a des sujets tabous dans la région.

À chacun son argument, à chacun ses inquiétudes. Il n'est pas plus facile d'affronter eu avenir incertain que de d'apprendre à vivre avec le passé. Les inquiétudes sont réelles et malsaines en lien avec la menace de contamination et manque d'Eau potable et tous les dommages collatéraux qui viennent avec. Il n'y aucune justice à se faire exproprier une partie de sa vie, j'ai beaucoup d'empathie pour ce que vive les expropriés. Tout comme j'en ai également pour ceux qui ont été témoins de la tragédie. Personne n'aurait dû vivre ce drame. Je me sens coupable de défendre mes droits. Je me sens mal à l'aise de devoir m'afficher publiquement pour ou contre. Je ne vis pas bien avec le fait d'être en débat permanent pour défendre nos droits. Je suis triste de décevoir des amis, des connaissances de par ma position. Cette VC divise et déchire des amitiés voire des liens familiaux.

### **La NON Acceptabilité sociale**

La population se déchire car chacun se bat pour défendre leurs droits leurs convictions et leurs valeurs. C'est légitime. Nous aurions besoin d'un médiateur à grande échelle! Les points apportés par les gens favorables et défavorables au projet sont tous acceptable. La question à se poser, serait plutôt que si on accepte de construire une VC pour le centre ville de Lac-Mégantic, ca crée un précédent . D'autres voudront assurer leur sécurité. Si les motifs de la construction sont pour favoriser le développement d'une ville, pourquoi accepterions nous de le faire au détriment d'un autre. C'Est un débat du pour et contre. Il n'y aura pas de gagnant. Que des pertes seront engendrés,

sauf peut-être le sentiment de sécurité temporairement apaisé. Une région sans eau potable, ca va à l'encontre de tout sens de développement.

La Municipalité de Frontenac, ont bien voulu démontrée la position de leurs citoyens par un référendum. Les statistiques sont là. Frontenac ne souhaite pas que le train passe sur son territoire. Est-ce que ce tracé répond aux besoins de la localité de Frontenac? Non! Que lui apportera -il de positif? Un sentiment de devoir accompli?

On peut se référer au mémoire de la Coalition des victimes collatérales pour démontrer la non acceptabilité sociale. D'ailleurs, je dois lever mon chapeau au membre exécutif de la Coalition qui depuis le début, cherche à documenter et vulgariser le plus possible à la population tous les analyses et recherches qui ont été faits autour du projet de la voie de contournement. Sans eux, il aurait été extrêmement difficile de retracer les documents, les comprendre et se faire une opinion critique sur le sujet. Je me réfère à leur mémoire pour ma compréhension des impacts sur les enjeux environnementaux. Et je suis entièrement en accord avec eux. Les dangers reliés à l'eau sont trop inconnus, ce n'est pas un risque à prendre.

### **Conclusion**

À l'heure actuelle, il est inconcevable d'aller de l'Avant avec ce tracé connaissant les risques potentiels à l'eau potable et sur l'environnement. Il y aura des enjeux économiques aussi, car les dommages collatéraux sont incalculables. ET ce n'est pas garantie qu'ils couvriront exactement la totalité des dommages car Transport Canada s'est déjà détaché de certaines responsabilités et n'ont pas offerts des garanties écrites légales pour dédommager les citoyens potentiellement touchés. Il faut réviser les procédures et les engagements des parties légales pour protéger les citoyens. Ca vaut également pour la sécurité ferroviaire, qui elle, un milliard de dollars plus tard, sera toujours aussi risquée.

En résumé, je vous demande de valider avec tous vos instances, quel type d'assurance, garantie légale pouvons nous avoir. Est il possible de faire préciser certaines données au plan de surveillance?

Maude Lambert